

Envie de participer à la vie de votre quartier ?

Dans chaque quartier de Villeurbanne, il y a un conseil de quartier qui réunit des habitantes et des habitants souhaitant s'informer, échanger et agir près de chez eux. Vous avez 16 ans ou plus ? Vous pouvez rejoindre le conseil de votre quartier.

Qu'est-ce qu'un conseil de quartier ?

Un conseil de quartier est un groupe d'habitantes et d'habitants qui se réunissent régulièrement pour :

- s'informer et échanger sur l'actualité et les projets du quartier,
- proposer et organiser des initiatives locales.

On y parle notamment de projets urbains, de nature en ville, de transports, de propreté ou de sécurité.

Le conseil de quartier facilite aussi les échanges entre la Ville et les habitantes et habitants, ainsi qu'avec les acteurs du quartier.

La Ville met à la disposition de chaque conseil de quartier un budget dédié et un local de réunion. Une charte organise son fonctionnement.

Qui peut participer ?

Le conseil de quartier est ouvert à toutes et tous, à partir de 16 ans. Vous pouvez participer aux rencontres selon vos disponibilités ou simplement recevoir les actualités du quartier.

Comment le rejoindre ?

Il y a huit conseils de quartier à Villeurbanne : Bonnevay / La Soie / Les Brosses, Buers / Croix-Luizet, Charpennes / Tonkin, Cusset, Ferrandière / Maisons-Neuves, Gratte-Ciel / Dedieu / Charmettes, Perralière / Grandclément / Cyprian, Saint-Jean.

Vous pouvez vous inscrire en ligne en scannant ce QR code par téléphone : 04 78 03 69 79

par mail : conseilsdequartier@mairie-villeurbanne.fr

Retrouvez plus d'informations sur
conseilsdequartier.villeurbanne.fr

